

COMMUNE DE DIJON

ETABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'EPARGNE

Annexe à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2019
Caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées

Emprunteur : 000279138 – SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE VILLEO

N° contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du Prêt	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différé refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé maintenu (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différé d'amortissement (nb de mois)	Durée de remboursement (nb d'années) Durée phase amort 1 /amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (2)	Nature du taux ou index	Marge fixe sur index	Modalité de révision	Taux de progressivité d'échéance appliqué (3)	Taux de progressivité d'échéance calculée (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux de progressivité annuel plancher des échéances
-	87390	1303452	2391757,44	0,00	0,00	100,00	0,00	30 25/5	01/04/2019	A	LA +0,95 / LA+0,6	Livret A	0,95 / 0,6	DR	- 0,938	---	---	---
-	87390	1304380	247063,65	0,00	0,00	100,00	0,00	16 11/5	01/02/2019	A	LA +0,94 / LA+0,6	Livret A	0,94 / 0,6	DL	0,000	0,000	---	0,000
-	87390	1304379	3 169 626,32	0,00	0,00	100,00	0,00	24 19/5	01/05/2019	A	LA +0,95 / LA+0,6	Livret A	0,95 / 0,6	DL	0,000	- 0,050	---	0,000
-	87390	1304382	4 211 203,37	0,00	0,00	100,00	0,00	26 21/5	01/03/2019	A	LA +0,94 / LA+0,6	Livret A	0,94 / 0,6	DL	0,000	0,000	---	0,000
-	87390	1304383	675 014,68	0,00	0,00	100,00	0,00	25 20/5	01/03/2019	A	LA +0,94 / LA+0,6	Livret A	0,94 / 0,6	DL	0,000	0,000	---	0,000
TOTAL			10 694 665,46	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 5 lignes de Prêt Réaménagées dont le montant total garanti s'élève à : **10 694 665,46 €**

Montants exprimés en euros

Périodicité : A (Annuelle), S (Semestrielle), T (Trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours ;

(2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'atblissement du présent document et la date de valeur du réaménagement ;

(3)--- : Si sans objet ;

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index ;

DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index ;

DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau.

Date d'établissement du présent Document

: 19/09/2018

Date de valeur du réaménagement

: 01/07/2018